

Conditions générales de vente

LES MÛRES

CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Votre réservation sera prise en compte après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne et après réception de l'acompte.
- Les places seront attribuées dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée.
- La réservation d'un emplacement camping ou d'un mobil-home est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Nos emplacements ne peuvent être occupés que par 6 personnes maximum.

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour les réservations en cours. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est fixé par la commune de Grimaud. Le montant peut varier selon la taxe applicable le jour de la facturation.
- Les tarifs sont susceptibles de varier au cours de la saison.

CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Emplacement camping

- La réservation ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un acompte correspondant à 20% du montant total du séjour. Le montant minimum de l'acompte sera de 200€. Pour tout séjour inférieur à 200€ le montant total du séjour sera prélevé.
- Le solde du séjour doit-être payé à l'arrivée. Tout séjour devra être acquitté intégralement en fonction des dates de réservation, aucune réduction en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Chaque famille se succédant sur une même place devra faire sa propre réservation.

2. Mobil-homes

- La réservation ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un acompte correspondant à 40% du montant total du séjour. Le montant minimum de l'acompte sera de 300€. Pour tout séjour inférieur à 300€ le montant total du séjour sera prélevé.
- Le solde du séjour doit-être payé à l'arrivée. Tout séjour devra être acquitté intégralement en fonction des dates de réservation, aucune réduction en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

ASSURANCE ANNULATION

- Les frais d'annulation peuvent être couverts par l'assurance annulation proposée par le camping en partenariat avec Campez couvert, pour un coût de 4,5% TTC du montant du séjour TTC en locatif et en emplacement nu. Cette assurance, qui peut être souscrite lors de la réservation du séjour, offre la possibilité au client de se faire rembourser par Campez Couvert l'acompte versé de sa réservation, en cas de survenance d'un événement empêchant son départ, ou les nuits non consommées sur son séjour en cas de survenance d'un événement retardant son arrivée ou écourtant son séjour. Les événements couverts sont ceux prévus dans les Conditions Générales de l'Assurance Annulation disponibles sur notre site.
- En cas de sinistre couvert, le client doit avertir le camping de son désistement et prendre contact avec Campez Couvert en suivant les modalités décrites sur le site Campez Couvert, et ceci dans les 10 jours suivant la survenance du sinistre et en fournissant à Campez Couvert les renseignements nécessaires et documents justificatifs.
- L'assurance annulation ne s'applique que pour les événements survenant à partir de 30 jours avant votre date d'arrivée.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

Toute annulation doit être effectuée par écrit ou email et confirmée par une lettre recommandée avec justificatif.

1. Modification de votre réservation

Le Client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping à plus de 30 jours précédent son arrivée (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante et le séjour devra donc s'effectuer avant le 11/10/2026. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir. En cas de non-présentation à la date d'arrivée prévue, le mobile-home ou l'emplacement sera gardé pendant 24 heures, et l'acompte sera conservé.

3. Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du client

Les acomptes réalisés par chèque-vacances ne donneront lieu à aucun remboursement. Pour les acomptes réalisés par un autre moyen de paiement, les conditions suivantes s'appliquent :

• Mobil-Home

a. En cas d'annulation de la part du client sans souscription à la garantie annulation.

Cas 1 – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 70€.

Cas 2 – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : l'acompte versé sera conservé par le camping à titre d'indemnité.

b. En cas d'annulation de la part du client avec une souscription à l'assurance annulation.

Cas 1 – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 70€ et hors coût de l'assurance.

Cas 2 – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : les sommes versées sont couvertes selon les conditions générales de l'assurance annulation.

• Emplacement

a. En cas d'annulation de la part du client sans souscription à l'assurance annulation.

Cas 1 – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 70€.

Cas 2 – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : l'acompte sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation.

b. En cas d'annulation de la part du client avec une souscription à l'assurance annulation.

Cas 1 – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 70€ et hors coût de l'assurance.

Cas 2 – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : les sommes versées sont couvertes selon les conditions générales de l'assurance annulation.

VOTRE SEJOUR

1. Caution

• Pour les clients séjournant en mobil-home une caution sera demandée à l'arrivée (empreinte de carte de crédit PLBS ou espèces). Le montant de la caution s'élève à 500€ pour les Prestige Piscine ou Jacuzzi et à 300€ pour toute autre catégorie.

Toute dégradation majeure non déclarée dans les 24H suivant votre arrivée sera à votre charge.

À votre départ nous n'effectuons pas d'état des lieux, la vérification du mobil-home se fera par nos gouvernantes au moment du ménage.

• si tout est en ordre nous annulerons tout simplement l'empreinte bancaire.
• si nous constatons des dégradations matérielles ou que le mobil-home n'est pas laissé dans des conditions de ménage correctes, nous préleverons le montant relatif à ces dégradations.

2. Arrivée

• Hébergement locatif : le mobil home sera disponible à partir de 16h. En cas d'arrivée anticipée tout sera mis en œuvre pour réduire le temps d'attente.

• Emplacement camping : l'emplacement réservé sera disponible à partir de 15h.

3. Pendant le séjour

• Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie etc pouvant arriver sur l'emplacement ou parties communes du camping (parking...)

• Chaque vacancier est responsable des troubles causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

4. Départ

• Hébergement locatif : le mobil-home devra être libéré avant 10h le jour du départ. L'hébergement sera rendu propre et en bon état. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait ménage de 70€ vous sera facturé.

• Emplacement camping : l'emplacement devra être libéré avant 12h le jour du départ. L'emplacement doit être rendu propre.

• Pour les locatifs dont le ménage de fin de séjour est compris, le mobil-home devant être rendu dans un état dit « d'usage », vaisselle faite, cuisine rangée et ordures jetées.

LITIGE

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. En cas de problème, le tribunal de commerce sera seul compétent. Assurance responsabilité civile obligatoire. Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

INFORMATION ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez lors de votre commande resteront confidentielles et ne seront transmises à aucun tiers. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping pour traiter votre commande et personnaliser nos communications et offres en fonction de vos intérêts. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à vos données personnelles. Pour exercer ce droit, veuillez nous écrire en indiquant vos nom, prénom et adresse à : Camping des Mûres, 2721 route du Littoral, 83310 Grimaud.

